



Déclaration conjointe

CPD 2014 : une résolution en demi-teinte

(Paris le 17 avril 2014) Vingt ans après l'adoption du programme d'action du Caire lors de la conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD), la 47^{ème} session de la Commission Population et Développement (CPD) de l'ONU s'est tenue à New York du 7 au 11 avril 2014 afin d'évaluer les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies. Cette session constituait un moment particulièrement décisif pour réaffirmer l'importance des droits en matière de sexualité et de procréation, par la défense des avancées précédemment obtenues et la définition de nouvelles priorités d'action.

Pour *Equilibres & Populations*, *Médecins du Monde* et *Le Planning Familial*, qui ont participé à la CPD, la résolution finalement adoptée par consensus après une semaine d'intenses négociations, offre un bilan en demi-teinte..

Les trois associations se félicitent que cette résolution appelle les gouvernements à promouvoir l'égalité des sexes, la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation parmi les priorités du nouveau cadre de développement post 2015. Elles saluent également la demande faite aux Etats d'agir rapidement face aux retards accumulés dans certains domaines clefs du programme d'action du Caire.

Elles regrettent en revanche l'absence de consensus sur de nouvelles priorités d'action pour relever certains défis majeurs déjà formulés il y a 20 ans dans le programme d'action de la CIPD et qui restent plus que jamais d'actualité.

Une Alliance de gouvernements conservateurs a empêché toute avancée significative en matière d'avortement et de droits des jeunes, malgré la volonté de nombreux pays, du Nord et du Sud, de se saisir de ces questions. Elle s'est ainsi opposée à la proposition qui visait à encourager les gouvernements à éliminer les obstacles juridiques et politiques qui empêchent l'accès à un avortement sécurisé. La résolution finale se contente d'appeler les Etats à former et équiper les prestataires de services de santé afin de s'assurer que, dans les circonstances où il n'est pas interdit par la loi, l'avortement soit sûr et accessible.

Nous appelons donc les gouvernements, en particulier la France, à faire preuve de fermeté sur les questions d'égalité femmes-hommes et de droits sexuels et reproductifs lors des prochaines échéances onusiennes et en particulier à New York en septembre prochain, à l'occasion de la session spéciale consacrée au Caire +20.